

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du jeudi 2 mai 2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

La séance est ouverte à 18h21 et levée à 20h32

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT,

Etaient absents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote : Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à M. Nicolas BODIN

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 28 mars 2024, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garantie d'emprunts – Compétence Habitat (Mai 2024)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour 725 000,00 € et pour l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 1 310 640,50 € soit un montant total de 2 035 640,50 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3. Autorisation de recrutement d'agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet Chef.fe de projet / refonte de l'intranet » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Actions recherche et innovation. Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur (PVF) pour l'année 2024

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Enseignement Supérieur et Recherche – Adhésion au réseau C.U.R.I.E. - 2024

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de GBM au Réseau C.U.R.I.E. pour l'année 2024, via une cotisation de 840 €.
- approuve les statuts de l'association.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Fonds Développement durable : attribution d'une subvention à la commune de Pirey pour l'organisation de son 2^e festival du climat

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 600 € à la commune de Pirey, au titre du fonds Développement durable de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation de la seconde édition de son festival du climat du 24 au 25 mai 2024, visant à sensibiliser les élèves et le grand public aux enjeux du changement climatique à l'horizon 2050, avec un focus particulier cette année sur le défi de l'alimentation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Fonds Manifestations Sportives – attribution de subventions – 1^{ère} répartition 2024

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 12 subventions d'un montant total de 37 500 € dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le premier semestre 2024 :

- 10 000 € à Ville de Besançon pour Vital été,
- 1 000 € à Football Club de Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Nos Enfants d'Ailleurs pour le Panora'Trail,
- 4 000 € à Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts
- 8 000 € à ASTB pour le Trail des Forts
- 1 000 € à AC2000 pour VTT de la Dame Blanche
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour les Rives du Doubs

- 500 € à For'Trail pour l'organisation du Bison Trail
- 1 500 € à la Flèche Bisontine pour la Flèche Bisontine
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour le Triathlon Vauban
- 2 000 € à Besançon BMX pour l'organisation d'une coupe de France
- 2 000 € à Entre-Temps escalade pour l'organisation d'un championnat de France de difficulté

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe de Service des Assemblées,

Anne COLLIN

